



Compte-rendu du Conseil Communautaire du
4 novembre 2014
à 18h à Ardes-sur-Couze

Réf : BV / AD

Titulaires / Suppléants

Nom et prénom	Commune	Présents
Emmanuel CORREIA	Anzat-le-Luguet	X
Eric CHARROIN	Anzat-le-Luguet	Absent
Patrick PELISSIER	Apchat	X
Françoise PELISSIER	Apchat	Excusée
Bernard VEISSIERE	Ardes-sur-Couze	X
Guillaume ROUSSET	Ardes-sur-Couze	X
Marie Thérèse BALME DU GARAY	Ardes-sur-Couze	Excusée
Jacques THERME	Ardes-sur-Couze	X
Daniel MICHALON	Ardes-sur-Couze	X
Pascale BRUN	Augnat	Excusée
Cyril PORTEFAIX	Augnat	X
Guy FRADIN	Chassagne	X
<i>Alain MAISONNEUVE (suppléant)</i>	<i>Chassagne</i>	<i>X (sans voix délibérative)</i>
Jacques MOREL	Dauzat-sur-Vodable	X
<i>Laurent FRADIN (suppléant)</i>	<i>Dauzat-sur-Vodable</i>	
Pascal MERCIER	La Chapelle Marcousse	Absent
<i>Patrick PICHON (suppléant)</i>	<i>La Chapelle Marcousse</i>	
Jocelyne MANSANA-ROCHE	La Godivelle	X
<i>Véronique TIXIER (suppléante)</i>	<i>La Godivelle</i>	
Sylvianne ANGLARET	Madriat	X
Christian MAERTEN	Madriat	X
Jean-François GOUEZEC	Mazoirs	X
Frédéric CHABRILLAT	Mazoirs	X
Jean-Louis LENEGRE	Rentières	X
Jean-Claude BRUN	Rentières	X
Roger ROCHE	Roche-Charles-Lameyrand	Absent
<i>Jean VERDIER (suppléant)</i>	<i>Roche-Charles-Lameyrand</i>	
Guy GELLY	Saint Alyre es Montagne	X
Guy GOYON	Saint Alyre es Montagne	X
Robert CHAZALON	Saint Hérent	X
Hélène BERGOUGNOUX	Saint Hérent	Absente
Pierre COUPELON	Ternant les Eaux	X
<i>Didier ROUBERTOU (suppléant)</i>	<i>Ternant les Eaux</i>	

Assistait en outre à la réunion :

Alexandre Duboc, directeur d'Ardes Communauté

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 3 septembre 2014
- Administration générale
- Personnel
- Projet de territoire
- Pays

- Services et vie locale
- Dynamiques économiques
- Environnement et transition énergétique
- Aménagement du territoire
- Questions diverses

L'an deux mil quatorze, le 4 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire d'Ardes Communauté se sont réunis à Ardes-sur-Couze, sur convocation du Président, Bernard Veissière, en date du 22 octobre 2014.

Avec 20 conseillers présents avec voix délibérative (1 conseiller présent sans voix délibérative) sur 27 conseillers communautaires et 6 conseillers communautaires suppléants, le quorum est atteint.

Sylvianne Anglaret est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 3 septembre 2014

Le Président indique que le compte rendu de la séance du 3 septembre a été envoyé à chacun des conseillers. Il demande si des remarques sont à formuler.

Jean-Louis Lenègre indique que la conclusion du débat sur la mutualisation des secrétariats de mairie semble avoir été mal retracée dans l'écrit. Pierre Coupelon ajoute que les secrétaires ont fait part de leur mécontentement auprès de leurs élus. Certains élus pensent que cela annoncerait la fin des communes.

Bernard Veissière rappelle que s'est posée la question de la mutualisation des équipes techniques puis celle des secrétariats. Il indique que l'exemple des feuilles de paies n'était peut-être pas pertinent mais rappelle qu'il n'y a rien eu de décidé en la matière. Il propose d'adresser un mot aux secrétaires en ce sens. Il pense toutefois qu'il sera nécessaire de mener une réflexion et que mutualiser ne signifie pas supprimer des postes, mais bien optimiser l'organisation.

Alexandre Duboc relie les termes du compte-rendu :

« Après débat, Bernard Veissière conclut sur la mutualisation des secrétariats, qu'un état des lieux sera réalisé pour avancer dans la réflexion. Par ailleurs, il propose au conseil de valider la démarche et le fonds de la modification de l'organigramme telle que présentée. Accord unanime. ». Il précise que la rédaction valide à l'unanimité la refonte de l'organigramme d'Ardes Communauté qui avait été précédemment exposée.

Guillaume Rousset demande si le fait de réaliser un état des lieux est remis en cause. Ce n'est pas le cas. Emmanuel Correia propose aussi de réfléchir à du matériel mutualisé. Guy Goyon et Jean-Louis Lenègre s'inquiètent de la perte de proximité que pourrait entraîner la mutualisation. Christian Maerten rappelle que la mutualisation des moyens quels qu'ils soient s'est faite dans les entreprises et dans des administrations et que, selon lui, la réflexion doit être menée. Le Président propose de conclure le débat ce jour et de tenir compte des éléments discutés pour une prochaine réflexion.

En l'absence d'autres remarques, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Administration générale

Décision modificative sur le budget centre touristique

Le Président rappelle que la répartition budgétaire des travaux de VRD et de mobilier (entreprise Suffixe) a été validée lors de la dernière séance et que cela amène la nécessité d'une décision modificative comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313 - Opération 10 : Constructions	0.00 €	53589.52 €	0.00 €	0.00 €
R-2313 - Opération 10 : Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	53589.52 €
TOTAL 23 - Immobilisations en cours	0.00 €	53589.52 €	0.00 €	53589.52 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	53589.52 €	0.00 €	53589.52 €
Total Général		53589.52 €		53589.52 €

Répartition budgétaire des travaux du SIEG et décision modificative

Le Président expose qu'à l'instar des travaux de VRD, et dans l'optique de refléter au mieux la réalité des opérations dans les budgets, il serait logique de répartir les travaux d'éclairage du site du centre touristique comme ceux de VRD.

Pour mémoire, les pourcentages affectés étaient les suivants :

Centre touristique : 81.31 %

Salle multi-activité : 13.27 %

Garages techniques : 5.42 %

Il précise que les travaux confiés au S.I.E.G. avaient été prévus à hauteur de 75 600 € H.T. et qu'ils sont au final, de 73080.14 € H.T.. Il ajoute que sur cette somme, des travaux sont spécifiques à l'intérieur des bâtiments (ces chiffres ont été revus par le Trésor Public) :

Eclairage piscine : 3513.61 € H.T.

Eclairage salle multi-activité : 4087.03 € H.T.

Il conclut qu'il reste donc 65479.50 € H.T. à répartir.

Ceci correspond donc aux montants suivants :

Centre touristique : 53241.38 €

Salle multi-activité : 8689.13 €

Garages techniques : 3548.98 €

Le Président ajoute que ceci se traduit comptablement par les décisions modificatives suivantes :

Budget principal :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222 - F.C.T.V.A	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1551.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, Fonds, divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-130 Garage et Atelier Technique	0.00 €	3600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-200-Salle Multi-Activités	0.00 €	8810.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-220- Provisions pour investissements futurs	10859.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 - Immobilisations en cours	10859.00 €	12410.00 €	0.00 €	1551.00 €

Total INVESTISSEMENT	10859.00 €	12410.00 €	0.00 €	1551.00 €
Total Général	1551.00 €		1551.00 €	

Il propose au Conseil de valider cette répartition et les décisions modificatives afférentes. **Accord unanime.**

Indemnité de la trésorière

Le Président indique qu'Ardes Communauté versait précédemment une indemnité annuelle à la trésorière. Il précise que la délibération accordant cette indemnité doit être renouvelée à chaque mandat et propose donc d'acter le versement de cette indemnité. **Accord unanime.**

Adhésion Mission Locale

Le Président rappelle qu'Ardes Communauté a validé le principe d'une adhésion unique d'Ardes Communauté à la mission locale à partir de l'année 2015. Il précise que le coût normal est de 0.90 € par habitant soit environ 1800 € par an pour l'ensemble de la communauté. Il indique que la mission locale propose que le conseil communautaire détermine un tarif. Le Président propose une cotisation globale de 1 000 €. **Accord unanime.**

Personnel

Délégué C.N.A.S. du personnel : modification

Le Président expose que pour le C.N.A.S., il avait validé que Mme Céline Verneyre serait la représentante des personnels d'Ardes Communauté. Celle-ci étant encore sous contrat C.I.A.S. au 1^{er} janvier 2014, le C.N.A.S. ne peut pas accepter cette désignation. Il propose donc de nommer Christophe Chabrier sur cette représentation, celui-ci en étant d'accord. **Accord unanime.**

Adhésion au service de prévention hygiène et sécurité du Centre de gestion : nouvelles modalités

Le Président rappelle qu'Ardes Communauté adhère au service de prévention hygiène et sécurité du Centre de Gestion pour l'ensemble de ses services. Il indique que jusqu'ici la cotisation était calculée en pourcentage de la masse salariale brute. Le centre de gestion a validé de proposer désormais ce service pour une cotisation forfaitaire de 65 € / agent. Ce nouveau mode de calcul entraîne une baisse de cotisation pour Ardes Communauté. Il propose donc de valider cette nouvelle modalité et demande l'autorisation de signer la convention afférente. **Accord unanime.**

Avenant au contrat de Philippe Hamel : modification de la mission : chauffeur rippeur, renouvellement du contrat à compter du 1/01/15

Le Président rappelle au Conseil qu'Ardes Communauté a financé le permis poids lourd de M. Hamel dans le cadre de son précédent contrat CUI - CAE. Il a donc désormais capacité à conduire le camion de collecte des ordures ménagères et souhaiterait que cela soit inscrit à son contrat.

Il propose au conseil de valider cet ajout de mission (chauffeur) et demande l'autorisation de signer l'avenant correspondant.

Jean-Louis Lenègre demande si cela a des incidences en termes de rémunération ou autres. Bernard Veissière indique que cela permettrait au salarié d'ajouter cette qualification sur ces références et qu'il n'y a pas d'autres conséquences pour Ardes Communauté.

Accord unanime.

Par ailleurs, M. Hamel arrive en fin de contrat au 31/12/2014. Dans l'attente de l'avancée de l'adhésion éventuelle au SICTOM Issoire Brioude, le Président propose au conseil de renouveler

le contrat de M. Hamel pour une durée de 6 mois et de l'autoriser à solliciter une aide éventuelle sur ce poste (contrat aidé ?). **Accord unanime.**

Renouvellement du contrat d'Emile Gillet à compter du 1/01/15

Le Président informe le Conseil que M. Gillet arrive en fin de contrat au 31/12/2014. Dans l'attente de l'avancée de l'adhésion éventuelle au SICTOM Issoire Brioude, il propose au conseil de renouveler le contrat de M. Gillet pour une durée de 6 mois et de l'autoriser à solliciter une aide éventuelle sur ce poste (contrat aidé ?). **Accord unanime.**

Le Président ajoute que la commune de Chassagne sollicite Ardes Communauté pour la mise à disposition ou autre accord permettant de mutualiser un agent ayant le permis poids lourds pour des travaux d'entretien extérieur divers. Guy Fradin précise qu'il s'agit essentiellement d'opérations de débroussaillage. Le Président demande l'accord de principe du conseil sur ce point et l'autorisation d'étudier et de conclure la meilleure modalité pour l'ensemble des parties. **Accord unanime.**

Indemnité de régie de Mme Isabelle Roche

Le Président rappelle qu'Isabelle Roche est régisseur titulaire pour le carburant. Le montant de l'indemnité de régie qui lui est accordé étant fonction du volume des encaissements et celui-ci ayant augmenté depuis la création de la régie, il est nécessaire de revaloriser cette indemnité de sorte à la porter à 320 € / an au lieu de 200 € actuellement. **Accord unanime.**

Mise à disposition de David Mathysen : modalités

Le Président rappelle qu'au conseil communautaire du 3 septembre, le principe de mutualisation du poste de coordination Enfance / Jeunesse avec la communauté de communes de Lembron Val d'Allier a été approuvé. Il précise que cette mutualisation prendrait la forme d'une convention de mise à disposition partielle (50 %), d'une durée de 2 ans, à compter du 3/11/2014.

Comme indiqué lors de la dernière séance, la rémunération de M. Mathysen serait portée de 1590 € nets à 1790 € nets. Le dispositif de prime envisagé au départ n'étant pas possible pour un agent contractuel, l'indice de M. Mathysen serait donc porté à l'indice 543, indice majoré 462.

Il ajoute que M. Mathysen serait donc présent sur Ardes les mardis, jeudis et un vendredi sur deux.

Il demande au conseil de valider ces modalités et de l'autoriser à signer ladite convention. **Accord unanime.**

Recrutement Enfance / Jeunesse

Consécutivement au point précédent, le Président indique qu'une offre d'emploi a été publiée pour un poste de direction du centre de loisirs / animation (75 % d'un temps complet) et, en option, différentes missions annexes (natation, ateliers sport, assistant sportif pour 25 % d'un temps complet). Ce poste a été proposé pour une durée de 2 ans et une rémunération de 1300 € nets.

Cette offre d'emploi doit permettre : 1) Le positionnement de candidats dont Elodie Bellion sur ce poste défini 2) Le recrutement d'un contrat pour besoin occasionnel pour le remplacement congé maternité d'Elodie Bellion.

Il demande donc au Conseil d'acter le profil de poste proposé et de valider le recrutement en besoin occasionnel d'un salarié tel que ci-dessus présenté. **Accord unanime.**

Projet de territoire : fiches actions

Liste des fiches actions communales

Le Président rappelle la démarche issue de la réunion de concertation et indique que les fiches sont en cours de rédaction par le Pôle Développement d'Ardes Communauté. Les fiches seront transmises pour validation dans les délais les meilleurs. Il propose de profiter de cette séance pour compléter et arrêter la liste. La liste ci-dessous est donc l'exhaustivité des fiches actions communales :

Anzat-le-Luguet :

Développement touristique à Parrot
Offre d'hébergement insolite : burons
Aménagement d'observatoire au Luguet
Restauration de la tour de Besse
Lutte contre l'enfrichement
Assainissement à Anzat, Parrot, Le Luguet, Apcher
Maison des associations
Local communal pour la chasse
Développement des énergies renouvelables : centrale hydraulique
Réduction de la pollution des chauffages au bois individuels
Logement locatif dans l'ancienne laiterie
Isolation thermique de l'ancienne mairie

Jocelyne Mansana demande en quoi consiste l'action « réduction de la pollution des chauffages au bois individuels ». Emmanuel Correia indique qu'il s'agirait de mobiliser des fonds d'innovation pour qu'une recherche soit menée pour des filtres à particules pour les équipements individuels.

Apchat :

Réhabilitation de l'ancienne école en hébergement touristique et/ou logement.
Plan d'aménagement de bourg à Perpezat

Ardes-sur-Couze :

Mise en tourisme : liaison piétonne parc animalier - centre touristique (tranche 3), WC publics, espace rando, dans l'optique du label « Plus Beau Village de France ».
Opération « Façades »
Aménagement de la chapelle de la Recluse
Nouveaux locaux de la mairie
Rénovation de la salle polyvalente
Isolation des combles perdus (école, gendarmerie, poste,...) : opération cocon
Aménagement de la place du foirail
Etude de réhabilitation de l'église
Columbarium au cimetière
Qualification paysagère des espaces publics
Collecteur d'assainissement de la ville basse
Escalier de la brèche
Soccer (nouveau plateau sportif)
Locaux associatifs

Sur les colombariums, Patrick Pelissier demande si cette action ne pourrait pas être gérée en commun. Cyril Portefaix indique la commune d'Augnat a réalisé cet investissement pour 2000 € environ. La commune de Chassigne est également équipée. Pour les autres, Bernard Veissière propose qu'Ardes Communauté interroge l'ensemble des communes sur leur intérêt pour cette action. **Accord unanime.**

Jean-Louis Lenègre demande si le dispositif cocon peut encore être sollicité. Guillaume Rousset pense qu'il faut se rapprocher du conseil général mais qu'il y avait eu précédemment un appel à engagement auprès des communes et que selon lui, celui-ci est bouclé.

Augnat :

Construction d'une école
Équipement sportif et ludique
Équipement multimédia de l'espace culturel
Viabilisation de terrains communaux
Jumelage avec un village italien
Réfection et sauvegarde du petit patrimoine
Aménagement / Agrandissement de la médiathèque communale
Aménagement du cimetière

Chassagne :

Amélioration de l'approvisionnement en eau potable
Aménagement de Malenon dont fontaine
Mur du cimetière

La Chapelle-Marcousse :

Aucun élément reçu

Dauzat-sur-Vodable :

Aménagement de bourg
Insonorisation salle communale
Voirie vers Moulet
Rénovation du clocher de l'église

La Godivelle :

Enfouissement des réseaux secs et réfection des réseaux d'eau du bourg (partie haute)
Maison de la Réserve
Mise en tourisme du bourg en lien avec la maison de la réserve
Création et réhabilitation de sentiers de randonnée

Madriat :

4^{ème} tranche du P.A.B. : voirie et square pour enfants
Réhabilitation et sécurisation de la cure
Isolation thermique du bâtiment de la mairie (logement, mairie, salle polyvalente, cuisine,...)
Local associatif
Réfection du toit et du clocher de l'église

Mazoires :

Réhabilitation du bâtiment communal (mairie et gîte) : isolation, accès, sol
Renouvellement du mobilier de la salle polyvalente
Voirie : réfection de ponts
Achat d'un bâtiment pour l'atelier / garage technique communal

Rentières :

Aménagement de la place de la fontaine
Voirie : réfection de ponts
Réhabilitation des fours et lavoirs
Réhabilitation de la chapelle
Aménagement intérieur de la mairie (mairie et logement)

Festival de jazz (maîtrise d'ouvrage à définir)
Concours national Salers (maîtrise d'ouvrage à définir)

Roche-Charles-La-Mayrand :

Aménagement de voirie / chemin : Servolles, Boslabert, Petit Parry, La Mayrand, Brassac
Création d'un gîte à Boslabert (jusqu'ici gîte d'étape)
Local associatif au Petit Parry
Réhabilitation de l'ancienne école de la Mayrand

Saint Alyre ès Montagnes :

Travaux de rénovation de la salle de Jassy
Mur du cimetière
Extérieur de l'Eglise (tranches 3 et 4).
Voirie : réfection de ponts

Saint Hérent :

Rénovation de la sacristie de l'église
Aménagement du parking proche de la mairie
Voirie (ponts)

Ternant-les-Eaux :

Isolation de la mairie
Maison communale
Logement communal

Proposition de fiches actions intercommunales

Le Président rappelle qu'une réunion de concertation a été faite le 13 octobre 2014. Des fiches actions « principales » ont été présentées entièrement rédigées et d'autres idées d'actions ont été énoncées sur leur principe. Afin de ne pas se fermer les portes des financeurs, il a été envisagé de présenter l'ensemble des fiches actions, sans préjuger de leur réalisation future ou de leur faisabilité technique et financière. Il demande au conseil de compléter cette liste pour validation.

Il reprend la liste :

Axe 1 : Renforcement de l'armature territoriale

- Favoriser les mobilités
- Programme Patrimoine
- PLUi
- Sensibilisation à la transition écologique

Axe 2 : Accompagnement des mutations économiques

- Instruments d'accueil d'actifs
- E-multispace agricole territorial
- Groupement d'employeurs agricoles (privés)
- Parc de triage de la Cabane II
- Petites unités foncières agricoles
- Valorisation des espaces forestiers
- Mise en tourisme du territoire d'Ardes Communauté
- Modernisation et création d'hébergements touristiques (privés)

- Golf rustique
- Extension du réseau de chaleur bois

Axe 3 : Un quotidien simplifié

- Maison de pays II
- Renouvellement documentaire et équipement de la médiathèque
- Matériel sportif mutualisé (Ardes Multisport)
- Antenne numérique d'école de musique
- Ardes Communauté : terres d'accueil d'artiste
- Ecole de cinéma (privés)
- Réseau de bénévoles
- Véhicule de portage de repas
- Véhicule du chantier d'insertion

Axe 4 : Les révolutions numériques et énergétiques

- Développement éolien
- Contrat de rivière de la Couze d'Ardes
- Plantations de haies pare-neige

Axe 0 : Mettre en œuvre et faire vivre le projet de territoire

- Mutualisation technique et administrative
- Animation du projet de territoire

Accord unanime.

Pays

Le Président informe le conseil qu'une réunion de concertation sur le futur programme Leader aura lieu le 18 novembre 2014 à 19h, à la salle voûtée d'Ardes-sur-Couze.

Services et vie locale

Le Président cède la parole à Guillaume Rousset en charge de cette commission.

Programme du chantier d'insertion

Guillaume Rousset indique que la commission « Services et vie locale » a examiné lors de sa séance du 8 octobre le programme prévisionnel d'intervention du chantier d'insertion.

En préalable, les membres de la commission souhaitent rappeler la raison d'être de ce « Chantier » : l'insertion sociale et professionnelle de personnes ayant des difficultés d'accès à l'emploi. Ainsi le programme de « Travaux » est le support visant à répondre à cet objectif d'insertion qui fait l'objet de réunions périodiques du Comité de pilotage sous la conduite du Conseil général.

Guillaume Rousset présente ensuite les principes qui doivent déterminer le contenu de la programmation de travaux :

1. Mixer les chantiers « Paysagers » et « Petit patrimoine bâti »
2. S'adapter à l'équipe (8 salariés, persévérance et qualité variables, compétences,...)
3. Pas d'entretien périodique (marge de manoeuvre possible pour les sites à plus-value touristiques de communes sans agent technique)

4. Intérêt communautaire prioritaire en cohérence avec le développement touristique, les plans menés (culture, sport...) ou à mener (patrimoine, rando,...).
5. Implication locale (élus, voisins) et valorisation de l'équipe d'agents
6. Répartition géographique pluriannuelle.

Il présente ensuite le bilan de la programmation 2014 :

<p>En cours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ruisseau de Boisseuge (Mazoirs) - Chemin de Domareuge (Mazoirs) - Cimetière de Madriat (tranche 3) - Chemin du bois de Boutaresse (Saint Alyre es Montagne) - Bac de Moulet (Dauzat sur Vodable)

<p>A reporter</p> <ul style="list-style-type: none"> - Berges du ruisseau à Moulet (Dauzat sur Vodable) - Lavoir de Perpezat (Apchat) - Bac d'Auzolles (Saint Alyre es Montagne) - Site des grottes de Rentières (tranche 2)

Il présente également les Chantiers périodiques dits d'intérêt territorial

<p>Sites touristiques à vocation intercommunale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tour de Besse (Anzat le Luguët) - Chemin d'accès de la Cascade d'Apcher (Apchat) - Chemin et tour de l'église (Roche Charles la Mayrand) - Petit Parry (Roche Charles la Mayrand) - Sentier des grottes (Rentières)
--

<p>Intérêt territorial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre Touristique - Site de Planove - Site de Moulet - Réserve naturelle de La Jaquette / PNR - Réserve naturelle des Sagnes La Godivelle /PNR

Guillaume Rousset ajoute enfin que de nouvelles demandes ont été déposées :

- Petit patrimoine (la Godivelle)
- Mur de Servolles (Roche Charles la Mayrand)
- Piste Parrot/Boutaresse (Anzat le Luguët)
- Mur de liaison (Ardes sur Couze)
- Croix (Anzat le Luguët)
- Four de Poudain (Ardes sur Couze)
- Buron (Lauzes à réviser) (Anzat le Luguët)
- Pont Romain (Anzat-le-Luguët)
- Petit Patrimoine, tranche 2 (La Godivelle)
- Fontaine, rue du lavoir (Augnat)
- Bacs et lavoirs de Genelières et Dauzat (Dauzat sur Vodable)
- Sentier de la chapelle de la Valette (Apchat)
- Plantation de rosiers (Saint Alyre es Montagne)
- Bacs de La Mayrand (Roche Charles la Mayrand)
- Enceinte du monument aux morts (Mazoirs)
- Bacs de Vèze (Mazoirs)
- Fontaine du Malnon (Chassagne)
- Bac de Vaissère (Chassagne)
- Croix de la Visade (Chassagne)
- Captage du Brugelet (Chassagne)
- Pont des Terres Rouges (Madriat)

- Entourage de La Chapelle (Rentières)

Il précise que ces demandes couvrent plus que largement les possibilités de travail du chantier sur l'année 2015 et que des arbitrages devront être faits au regard des principes énoncés.

Le programme du chantier est validé tel que ci-dessus présenté, à l'unanimité.

Il ajoute que du matériel sera à prévoir : un piqueur et alerte sur l'état du véhicule Ford qui est de 1997. Concernant ce dernier point, Guillaume Rousset propose d'inscrire au projet de territoire deux fiches supplémentaires : véhicule pour le chantier d'insertion et véhicule pour le portage de repas. **Accord unanime.**

Culture

Guillaume Rousset rappelle que le conseil communautaire avait validé une aide de 3 500 € à l'association AMACCA Ces Alliés dans le cadre d'un projet innovant pouvant amener une subvention du Conseil Général de l'ordre de 15 000 €. Il précise que l'examen du dossier par le CG a été ajourné et qu'une nouvelle opportunité se présente par les fonds européens Leader. Il propose donc qu'Ardes Communauté dépose un dossier Leader pour une prestation d'accompagnement confié à Ces Alliés pour un montant de 7777 € qui serait financé comme suit : Ardes Communauté (autofinancement) : 3500 €, Leader : 4277 €. Il demande la validation du conseil sur ce projet et d'autoriser le Président à déposer la demande de subvention Leader en ce sens. **Accord unanime.**

Environnement et transition énergétique

Gestion des déchets : rapport public sur la qualité du service 2013

Bernard Veissière présente le rapport et ses conclusions comme suit :
« Concernant le traitement des déchets, l'année 2013 aura été celle de la transition progressive des déchets (encombrants et OMR) vers VERNEA.

Avec la mise en route en 2013 de VERNEA, l'année 2013 est celle de la confrontation de notre budget avec les exigences futures qui découle de ce nouvel équipement et l'augmentation des coûts d'enfouissement (prix enfouissement 152,98 € TTC la tonne d'OMR et 99 € TTC la tonne d'encombrants de déchetterie)

Si cette augmentation est supportable pour 2013, une optimisation du service est d'ores et déjà indispensable pour le budget 2014.

En terme d'optimisation de ce service, nous demanderons donc une vigilance à nos agents sur la qualité des Ordures Ménagères Résiduelles collectées ainsi que des encombrants de déchetterie.

Nous souhaitons également repenser les tournées de collecte des ordures ménagères et donc l'organisation du service.

Si ces mesures ne sont pas suffisantes, un rapprochement avec un autre syndicat pourrait permettre de stabiliser les coûts.

D'ores et déjà, il est utile de d'accentuer les efforts autour du Tri sélectif et de la Prévention des déchets qui sont porteurs d'économie pour la collectivité. »

Patrick Pelissier indique que les problèmes dans les bacs OMR et les colonnes de tri persistent d'autant qu'il n'y a pas ou peu de sanctions possibles. Guy Goyon rappelle que selon lui le système de la fiscalité par T.E.O.M n'est pas juste et souhaite que la redevance soit mise en place. Guillaume Rousset rappelle que la redevance fait contribuer plus les habitants

permanents et moins les résidents secondaires, ce qui n'avait pas été le choix de départ et qu'il faut envisager alors un mi-temps de secrétariat supplémentaire pour le suivi.

Alain Maisonneuve indique qu'à Chavagnat, un seul ramassage toutes les deux semaines serait suffisant. Jean-Louis Lenègre indique que si on trouvait différentes économies de ce type, on pourrait repenser les tournées.

Il demande au Conseil de valider le présent rapport. **Accord unanime.**

Avenant au contrat avec Echalièr

Le Président rappelle que la société Echalièr collecte et trie les déchets issus des points d'apport volontaire. Il indique que désormais Ardes Communauté ne sera redevable que des coûts de collecte auprès d'Echalièr et que le VALTOM prendra en charge les coûts de tri. Il propose donc de signer un avenant en ce sens. **Accord unanime.**

Avenant au contrat avec Revipac

Le Président rappelle que Revipac est l'un des éco-organismes avec lesquels Ardes Communauté a un contrat de reprise. Il précise que Revipac propose une modification du prix plancher de la reprise des papiers et cartons à hauteur de 35 €/T pendant 2 trimestres consécutifs puis de 25 €/T pour les trimestres suivants. Ceci constituant une augmentation du prix plancher, il demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 correspondant.

Par ailleurs, il indique que Revipac propose désormais un prix plancher de reprise des déchets d'emballages ménagers de 10 €/T au lieu de 0 €/T et demande l'autorisation de signer l'avenant n°2 correspondant. **Accord unanime.**

Achat de matériels pour les services techniques

Le Président indique que l'installation des services techniques au sein des garages communautaires est désormais faite. Divers matériels s'avèrent nécessaires à la réalisation des tâches courantes des services. Une mise en concurrence a été faite et est présentée. Le Président demande donc de valider l'achat des matériels tel comme suit :

- A Servouse, pour un montant maximum de : 1718.90 € H.T.
- A Vessely pour un montant maximum de : 3163.17 € H.T.
- A Laurent pour un montant maximum de : 2776.00 € H.T.

Total : 7658.07 € H.T.

Ces investissements seront portés sur le programme 135 : Equipements. **Accord unanime.**

Dynamiques Economiques

Aire de camping-cars : choix de l'entreprise

Le Président expose que concernant ce projet, le maître d'œuvre retenu est Géoval et une consultation avait eu lieu en avril 2013. Trois entreprises avaient répondu : RDC, CTPP et GATP. Il a été demandé aux entreprises de confirmer ou d'actualiser leur offre.

Il en résulte :

- CTPP : 34 994.50 € H.T.
- GATP : 26 980.00 € H.T.
- RDC : 30462.00 € H.T.

Au vu de ces éléments, et sur avis du maître d'œuvre, le Président propose de retenir l'entreprise G.A.T.P. et de lancer l'opération dans les délais les meilleurs. **Accord unanime.**

Pierre Coupelon alerte sur les largeurs à respecter pour pouvoir passer les véhicules.

Parc de la Cabane : information sur l'avancement, demande de D.E.T.R.

Jean-Louis Lenègre, Vice-Président en charge des dynamiques économiques, rappelle qu'une mise aux normes du parc est nécessaire pour empêcher sa fermeture. L'E.D.E. a été missionné pour réaliser l'expertise du bâtiment et des aménagements à prévoir. Diverses hypothèses ont été envisagées :

- Soit Ardes Communauté fait une mise aux normes simple, déjà coûteuse mais qui n'apporte pas de plus-value.
- Soit on transforme le quai actuel en centre de rassemblement agréé pour les échanges européens, déclaré à la préfecture en tant qu'I.C.P.E. et pour une capacité de 200 bêtes en simultanée.

Une réunion de concertation entre Ardes Communauté et l'E.D.E a eu lieu le 15/10/2014 et les élus présents ont souhaité étudier la seconde hypothèse. Jean-Louis Lenègre s'excuse auprès de Jocelyne Mansana et Emmanuel Correia de ne pas les avoir conviés en raison de l'urgence du rendez-vous.

Il précise les installations nécessaires :

- Un parc isolement pour animal malade (10 m²)
Une aire équarrissage (6m²)
Un bureau de 20m² pour la partie administrative (à l'extérieur du parc vers le passage piéton)
- Installation de râteliers dans chacun des enclos
- Mise en place d'abreuvoirs anti-gel dans chaque enclos.
- Redistribution des barrières afin d'avoir plusieurs parcs et un couloir entre le mur et les parcs pour la sécurité des intervenants
- Aire de lavage pour les camions d'une dimension 20 m par 4 m à l'air libre
- Dalle béton sur l'ensemble des sols du parc de triage couvert ainsi que sur l'aire prévue du déchargement avec caillebottis

Deux hypothèses :

Caillebottis intégral : Entretien plus facile mais + cher

Caillebottis en zone centrale : Entretien beaucoup moins aisé mais - cher

- Installation d'un système stockage des effluents de l'élevage dimensionné pour l'équivalent minimum de 4 mois de stockage soit environ 180 m³
- Présence d'un malaxeur dans la fosse pour fluidifier les effluents de l'élevage (pas d'obligation)
- Système de pesée homologable en métrologie légale et valide à l'export

Il ajoute que le fonctionnement du parc devra être repensé en fonction des éléments suivants :

- Il faudra exporter ces effluents de l'élevage dans un plan d'épandage (agriculteur voisin)
- Il faut la tenue d'un registre de lutte contre les nuisibles avec piégeage
- Pour les échanges intracommunautaires il faut la présence impérative d'un vétérinaire et qu'il ait accès au bureau. Le fonctionnement idéal est donc de réserver un jour (ou 1 demi) pour l'export car il faut également payer la venue du vétérinaire.
- Impératif : Pour chaque animal, on doit connaître sa provenance et sa destination. Il faut tenir un registre des arrivées et départs de chaque animal et l'envoyer à la base des données nationale d'identification dans les 7 jours via logiciel BOVIWIN.
- Le lavage du parc avec le karcher une fois par jour d'utilisation ou plus. Les parois du parc doivent également être lavées. Ainsi, un bardage intérieur facilement lavable doit être installé sur les pourtours du parc.

Concernant ce fonctionnement, différentes idées sont avancées : Ardes Communauté pourrait réaliser l'investissement et le fonctionnement pourrait être comblé par les pesées. Des tarifs modulables pourraient être envisagés selon que l'animal passe ou est pesé. Bernard Veissière ajoute que la traçabilité et l'enregistrement des bêtes seraient facilités si les animaux disposaient de puces. Christian Maerten ajoute que cela doit être pensé dès le départ car l'ajout du dispositif après coup serait plus coûteux.

Un rapport final de prescription sera prochainement produit par l'E.D.E. et des chiffrages d'investissement et de fonctionnement seront faits. L'ordre d'idée de l'investissement est de 200 000 € H.T.

Le Président demande l'autorisation de solliciter différentes subventions dont la D.E.T.R. 2015 sur ce projet. **Accord unanime.**

Aménagement du territoire

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : lancement de l'opération

Le Président rappelle des éléments de définition :

Le Plan Local d'Urbanisme est un document stratégique et réglementaire.

Il est réalisé par un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou une commune qui définit le parti d'aménagement à retenir pour son territoire en tenant compte de la situation existante et des perspectives d'avenir, dans le respect des objectifs de développement durable inscrits dans le code de l'urbanisme (article L 110 et L 121.1).

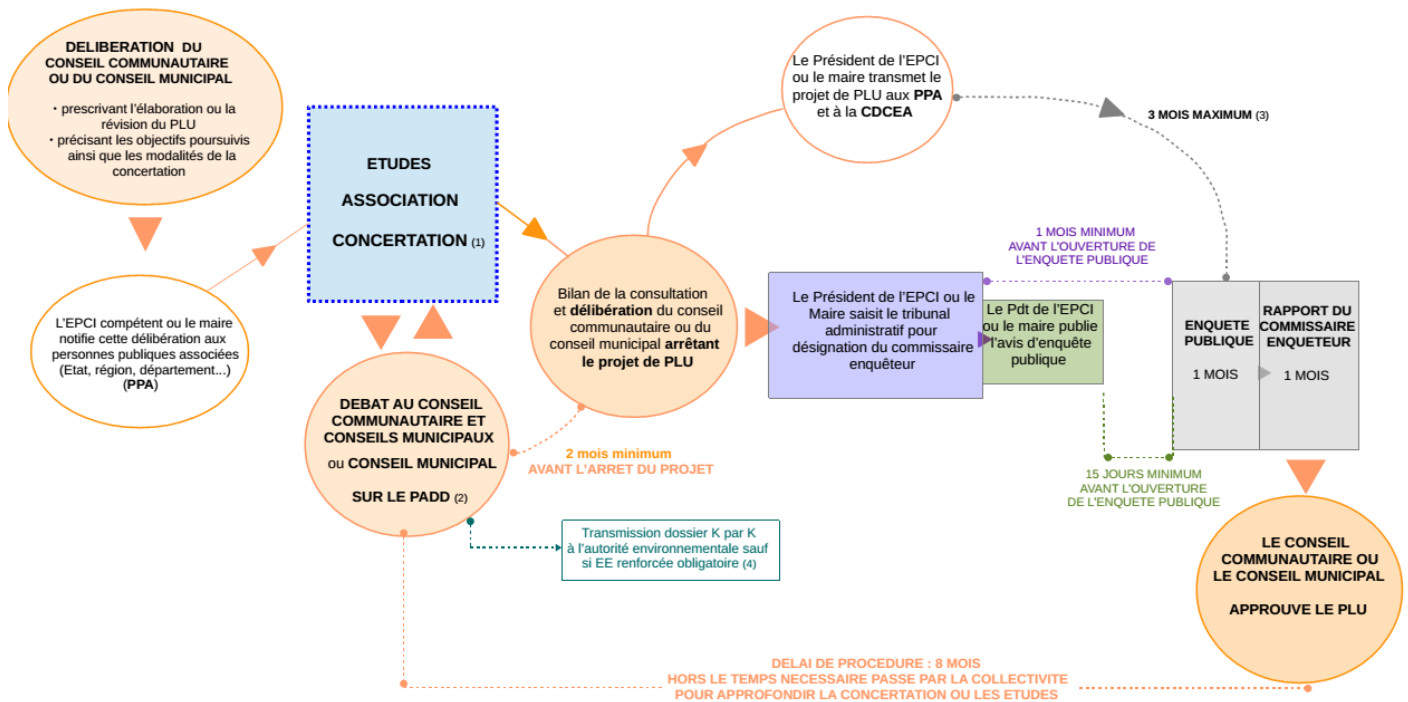
Le PLU est :

- un projet de développement pour les dix ou quinze années à venir
- un projet d'intérêt général
- un document réglementaire qui gère le droit du sol
- un document élaboré en concertation avec la population et les personnes publiques associées (PPA)

Le PLU n'est pas :

- une distribution de droits à construire
- la somme des intérêts particuliers
- uniquement focalisé sur les zones construites ou urbanisées, il concerne l'ensemble du territoire y compris les espaces agricoles et les espaces naturels.

Il présente la démarche ci-dessous et indique que cette première étape engage Ardes Communauté dans un processus de 3 / 4 ans.



Il précise différents éléments de contexte et de motivation pour lancer le P.L.U.i d'Ardes Communauté :

La nécessité : aucune commune d'Ardes Communauté ne dispose de document d'urbanisme, le P.L.U. Intercommunal est donc garant d'une certaine cohérence sur le territoire.

L'opportunité :

Le S.C.O.T. du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud est en vigueur depuis fin 2013

La charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne est également active

Ardes Communauté a porté des documents cadres à l'échelle des 15 communes (assainissement par exemple)

Ceci constitue un socle commun qui justifie de lancer le P.L.U.I. maintenant.

L'enjeu :

Ardes Communauté est un territoire à forte vocation patrimoniale et paysagère et à faible pression immobilière, constituant des facteurs d'attrait et de développement. Le P.L.U.I. permettra d'anticiper et de raisonner les évolutions prévisibles du territoire.

Le Président indique qu'aujourd'hui, il est nécessaire dans un premier temps de prescrire le P.L.U.I., de définir les objectifs que l'on souhaite donner au P.L.U.I.

Pour mémoire, les objectifs du S.C.O.T. du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud sont les suivants :

- Limiter l'étalement urbain et l'effet villages-dortoirs, tout en continuant d'accueillir les nouveaux arrivants, en proposant des typologies urbaines adaptées et acceptables,
- Développer des activités ancrées dans les atouts du territoire, paysagers, industriels, artisanaux et agricoles,
- Mailler le territoire par les réseaux et les services pour davantage d'équité sociale et spatiale.

Cette ambition est traduite dans le PADD au travers de 3 axes :

- Se développer sur un socle naturel, agricole et paysager,

- Articuler déplacements et urbanisme,
- Développer une attractivité équitable, maîtrisée et équilibrée.

Il propose d'inscrire les objectifs du P.L.U.I d'Ardes Communauté dans ceux plus globaux du S.C.O.T. Après débat, les objectifs sont rédigés comme suit :

- Accompagner le développement touristique du territoire communautaire en valorisant de façon raisonnée les atouts du territoire (patrimoine, paysage, environnement,...)
- Permettre de renforcer la vocation agricole dans ses différentes composantes (production, paysage, économie, population, énergie, bâtiments,...)
- Conforter les bourgs centres et leurs services, commerces, activités économiques diverses au service de l'ensemble de la population
- Inventorier et qualifier l'ensemble des zones protégées, à quelque titre que ce soit, constitutive du socle patrimonial exceptionnel du territoire, de sorte à le sauvegarder, sans le muséifier.
- Favoriser l'accueil de nouvelles populations sur le territoire communautaire
- Préserver quantitativement et qualitativement les ressources naturelles, dont la ressource en eau, par une exploitation raisonnée.

Pour la délibération de prescription, il est également nécessaire de préciser les modalités de concertation entre les communes et la communauté, porteuse du projet, et les modalités de concertation avec la population, les associations, etc...

La conférence des maires s'est réunie précédemment au conseil et a validé les éléments suivants :

- Pour la concertation communes / communauté, pendant toute la durée du projet, et en particulier de la nécessaire phase accompagnée par un bureau d'étude, un comité de pilotage sera constitué comme suit :
 - Des membres de la commission « Aménagement du territoire » d'Ardes Communauté
 - Des vice-présidents d'Ardes Communauté
 - Des maires des communes qui ne feraient pas partie des deux items précédents.

Celui-ci se réunira a minima deux fois par an.

- L'article L 300 - 2 du code de l'urbanisme prévoit également que, sur toute la durée du projet, une concertation ait lieu avec les associations, les habitants, les personnes concernées. Les modalités suivantes de consultation sont proposées :
 - Mise à disposition des documents d'étape au siège d'Ardes Communauté
 - Mise à disposition d'un cahier au siège d'Ardes Communauté
 - A minima, 2 réunions publiques
 - Publipostage ou bulletin intercommunal

Le conseil valide les propositions de concertation et de consultation issue de la conférence intercommunale à l'unanimité.

Sur l'ensemble de l'exposé, le Président demande au conseil :

- De prescrire l'élaboration du P.L.U.I. sur le territoire de compétence d'Ardes Communauté,
- de valider des objectifs pour le P.L.U.I,
- d'autoriser le Président à engager toute démarche pour le recrutement d'un cabinet d'étude
- d'autoriser le Président à solliciter les aides nécessaires dont celle de l'Etat.

Accord unanime.

Pouvoirs de police

Le Président expose qu'à l'issue des dernières élections municipales, le transfert d'un certain nombre de pouvoirs de police du maire vers le Président de l'EPCI était automatique sauf délibération contraire de la commune :

- stationnement des résidences mobiles des gens du voyage
- assainissement
- collecte des déchets ménagers
- circulation et stationnement
- délivrance des autorisations de taxi
- habitat

Différentes communes ayant fait connaître leur opposition à certains transferts (habitat, stationnement,...), afin de garder une cohérence, le Président propose qu'aucun transfert ne soit fait et qu'il souhaite donc renoncer à les exercer. **Accord unanime.**

Questions diverses

Sylvianne Anglaret s'inquiète de la dégradation des barnums d'Ardes Communauté. Il est convenu de faire le point des réparations nécessaires et de mettre en place un cahier d'autocontrôle remis à chaque utilisation des barnums de sorte à consigner les éléments dégradés et à les facturer le cas échéant.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 20h.